

SEANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-huit heures trente le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Pascal SUARD.

Présents : Mrs. SUARD, LAGNEAU, CHAPERON, BLANVILLAIN
Mmes : RETAILLE F., CHEMIN.

Pouvoirs : Mr. SUACAUD excusé a donné pouvoir à Mme CHEMIN,
Mr. HAIMET excusé a donné pouvoir à Mr. CHAPERON,
Mme PINGAULT excusée a donné pouvoir à Mme RETAILLÉ F.

Absents non excusés : Mr. BRIERE et Mme RETAILLÉ C.

Mme CHEMIN a été désignée secrétaire.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 24 SEPTEMBRE 2017

Election des délégués :

Mr. Pascal SUARD né le 11 juillet 1964 à L'Aigle, domicilié à La Ferrière au Doyen a été proclamé élu au premier tour avec neuf voix et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants :

Mr. Michel LAGNEAU né le 3 juin 1948 à La Ferrière au Doyen, domicilié à La Ferrière au Doyen a été proclamé élu au premier tour avec huit voix et a déclaré accepter le mandat.

Mr. Serge CHAPERON né le 28 août 1948 à Saint-Michel des Loups, domicilié à La Ferrière au Doyen a été proclamé élu au premier tour avec sept voix et a déclaré accepter le mandat.

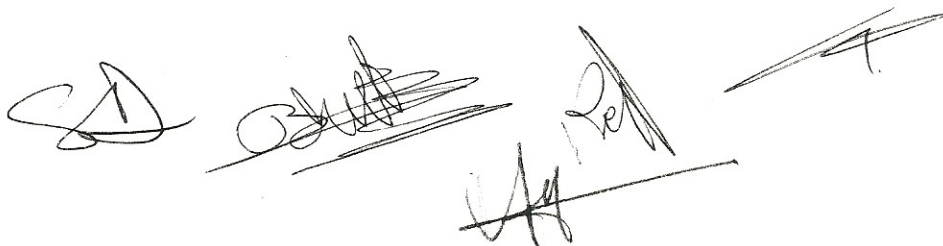
Mr. Stéphane BLANVILLAIN né le 10 octobre 1980 à L'Aigle, domicilié à La Ferrière au Doyen a été proclamé élu au premier tour avec sept voix et a déclaré accepter le mandat.

INTEGRATION DES COMMUNES DE FAY ET MAHERU DANS LE PERIMETRE COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2017.30.06.01

Lors du Conseil Communautaire du 22 juin dernier, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Pays de L'aigle a informé les membres du Conseil avoir reçu une demande d'adhésion des communes de Mahéru et de Fay voulant intégrer la Cdc des Pays de L'Aigle au 1^{er} janvier 2018 et demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'intégration des deux communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'intégration des communes de Fay et de Mahéru à compter du 1^{er} janvier 2018.

The image shows four handwritten signatures in black ink, arranged horizontally. From left to right: the first is a stylized signature, possibly 'PS'; the second is a more complex signature; the third is a signature that appears to be 'Ret' or 'Retaille'; and the fourth is a simple, sharp signature.